



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viticulture

Question écrite n° 74883

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la vente de terre agricole à des investisseurs étrangers. Le 21 janvier 2015, la SAFER s'est félicitée de la vente du château la Bastide, domaine de 240 hectares dont 56 de vignes en AOC Corbières, en Languedoc-Roussillon par *BHC international wine assets management group*, investisseur chinois. C'est la première vente en Languedoc-Roussillon à un investisseur étranger. Mais ce n'est pas la première fois en France. Actuellement presque un vignoble sur deux dans le bordelais est vendu à un investisseur chinois. Alors il attire son attention sur cette situation délicate du patrimoine français du vin, premier vignoble du monde.

Texte de la réponse

Depuis 2008, plusieurs vignobles ont été acquis par des investisseurs étrangers chinois. Ces investissements ont été réalisés tout particulièrement dans le Bordelais (une centaine d'acquisitions) mais aussi en Bourgogne. Plus récemment, un investisseur chinois s'est porté acquéreur du domaine viticole en Languedoc-Roussillon (appellation d'origine contrôlée « Corbières »). Globalement, ces acquisitions restent d'une ampleur limitée et les Français restent les premiers acheteurs de vignoble. Il convient par ailleurs de noter que plusieurs vignobles se sont construits historiquement avec des investissements étrangers, d'abord anglais puis hollandais et belges. C'est le cas par exemple du vignoble bordelais. Cet intérêt des investisseurs étrangers témoigne de la notoriété de la viticulture française et de son dynamisme. Ces investisseurs contribuent sur le marché chinois à la promotion de ces appellations françaises, dont la production n'est au demeurant par nature pas délocalisable, et plus largement des vins français. L'engagement d'investisseurs étrangers dans la filière viticole française participe au développement de la notoriété des appellations au-delà des frontières et à la progression des exportations. La France et la Chine ont mis en place dans plusieurs secteurs des partenariats exemplaires, qu'il convient de poursuivre dans les secteurs d'excellence française comme l'agroalimentaire. En effet, la Chine est un débouché essentiel, avec un potentiel de croissance important, pour les filières viticoles, laitières, ou encore la charcuterie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74883

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1408

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3763